



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt-cinq mai, à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle CHERPIN afin de respecter les mesures barrières et règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur VIVIER MERLE Christian, Maire.

Présents : Vincent LAVERRIERE – Isabelle GRANJON – Yves KENSICHER – Valérie MEHU – Bernard BOURBON – Gilles BERTELLI – Yves MORIAUD – Cécile ABATE-MAURIN – Blandine MAZALLON – Bertrand SEUBE – Hélène BORIE – Clarisse SCUILLER – Aurélie BOISSY – Anthony DEBRUN

Ordre du Jour : Installation du conseil municipal ; Désignation d'un secrétaire de séance ; Election du Maire ; Fixation du nombre d'adjoints ; Election des adjoints ; Lecture de la charte de l'élu local ; Indemnités de fonction du maire et des adjoints ; Désignation des délégués du Syndication Mixte d'assainissement du Pont Sollières ; Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal des Eaux Val d'Oingt ; Désignation des délégués du Syndicat Départemental d'Energie du Rhône.

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du texte précité, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil pour la présente session.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. DEBRUN Anthony est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Installation du conseil municipal

La séance est ouverte sous la présidence de M. VIVIER MERLE Christian, Maire, qui déclare les membres du conseil municipal ci-dessous, élus au 1^{er} tour des élections du 15 mars 2020, installés dans leurs fonctions :

VIVIER MERLE	Christian	286 voix
GRANJON	Isabelle	286 voix
LAVERRIERE	Vincent	286 voix
MEHU	Valérie	286 voix
KENSICHER	Yves	286 voix
BORIE	Hélène	286 voix
MORIAUD	Yves	286 voix
BOISSY	Aurélie	286 voix
BOURBON	Bernard	286 voix
MAZALLON	Blandine	286 voix
BERTELLI	Gilles	286 voix
SCUILLER	Clarisse	286 voix
SEUBE	Bertrand	286 voix
ABATE-MAURIN	Cécile	286 voix
DEBRUN	Anthony	286 voix

Election du Maire (délibération n°2020/14)

Conformément à l'article 2122-8 du CGCT, M. VIVIER MERLE Christian cède la présidence à M. BOURBON Bernard, doyen des membres présents du conseil municipal.

Le Président de séance invite les candidats à se faire connaître.
M. VIVIER MERLE Christian présente sa candidature

Résultats du premier tour de scrutin :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages déclarés blanc : 1
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8
A obtenu : VIVIER MERLE Christian : 14 voix

Monsieur Christian VIVIER MERLE est proclamé maire et est immédiatement installé.

Détermination du nombre des adjoints au maire (délibération n°2020/15)

Sous la présidence du Maire

Avant de procéder à l'élection des Maires-Adjoints, en application de l'article L 2122 -2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur le nombre des adjoints au Maire. Ce nombre ne devant pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, M. le Maire propose de désigner 4 adjoints au Maire pour le seconder dans la gestion quotidienne de la commune.

Le conseil municipal décide à la majorité de fixer à **quatre** le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Election des adjoints au maire (délibération n°2020/16)

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

M. le Maire propose la liste de M. LAVERRIERE Vincent :
M. LAVERRIERE Vincent, 1^{er} adjoint
Mme GRANJON Isabelle, 2^{ème} adjointe
M. KENSICHER Yves, 3^{ème} adjoint
Mme MEHU Valérie, 4^{ème} adjointe
Et invite les candidats à se faire connaître.

Résultats du premier tour de scrutin :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages déclarés blanc : 1
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8
A obtenu : Liste de M. LAVERRIERE Vincent : 14 voix

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. LAVERRIERE Vincent. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste.

Indemnité de fonction du maire et des adjoints (délibération n°2020/17)

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Pour une commune de 1 285 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51.60 %, et le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19.80 %,

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** qu'à compter du 25 mai 2020, le montant des indemnités de fonctions du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints par les articles L.2123-22 à L.2123-24-1 précités, fixé aux taux suivants :
 - Pour le maire, taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :
Maire : 37 % de l'indice 1015
 - Pour les adjoints, taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :
 - 1^{er} adjoint : 17 % de l'indice 1015**
 - 2^{ème} adjoint : 14 % de l'indice 1015**
 - 3^{ème} adjoint : 14 % de l'indice 1015**
 - 4^{ème} adjoint : 14 % de l'indice 1015**
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal.
- **DIT** que les indemnités de fonctions sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.
- **DE TRANSMETTRE** au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Tableau récapitulatif des indemnités du maire et des adjoints

Nom et prénom	Fonction	Maxi autorisé : % de l'IB 1015 3889.40 €	Montant maxi € brut / mois	Taux retenu	Montant brut/mois
VIVIER MERLE Christian	Maire	51,60%	2 006.93 €	37%	1 439.08 €
LAVERRIERE Vincent	1 ^{er} adjoint	19.80 %	770.10 €	17%	661.20 €
GRANJON Isabelle	2eme Adjoint	19.80 %	770.10 €	14%	544.52 €
KENSICHER Yves	3eme Adjoint	19.80 %	770.10 €	14%	544.52 €
MEHU Valérie	4eme Adjoint	19.80 %	770.10 €	14%	544.52 €
		TOTAL	5 087.33€	TOTAL	3 733.82€

**Désignation des délégués du Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont Sollières
(délibération n°2020/18)**

Le Maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Theizé au sein du Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont Sollières (SMAPS). Pour ce syndicat, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Délégués titulaires :
M. VIVIER MERLE Christian
M. BOURBON Bernard

Délégué suppléant :
M. BERTELLI Gilles

**Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal des eaux du Val d'Oingt
(délibération n°2020/19)**

Le Maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Theizé au sein du Syndicat Intercommunal des eaux du Val d'Oingt (SIEVO). Pour ce syndicat, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Délégués titulaires :
M. BOURBON Bernard
M. MORIAUD Yves

Déléguée suppléante :
Mme MEHU Valérie

**Désignation des délégués du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône
(délibération n°2020/20)**

Le Maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Theizé au sein du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER). Pour ce syndicat, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Délégué titulaire :
M. BOURBON Bernard

Délégué suppléant :
M. LAVERRIERE Vincent

Commissions et groupes de travail

Une réunion de préparation est prévue le mardi 02 juin 2020 à 20h30 à la salle Cherpin.

Clôture de la réunion à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé et après communication des dates de réunions à venir, la séance est levée.

Le Maire,
Christian VIVIER MERLE



FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

NOM DE L'ELU	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
VIVIER MERLE	Christian	Maire	
LAVERRIERE	Vincent	1 ^{er} Adjoint	
GRANJON	Isabelle	2 ^{ème} Adjoint	
KENSICHER	Yves	3 ^{ème} Adjoint	
MEHU	Valérie	4 ^{ème} Adjoint	
BOURBON	Bernard	Conseiller Municipal	
BERTELLI	Gilles	Conseiller Municipal	
MORIAUD	Yves	Conseiller Municipal	
ABATE-MAURIN	Cécile	Conseillère Municipale	
MAZALLON	Blandine	Conseillère Municipale	
SEUBE	Bertrand	Conseiller Municipal	
BORIE	Hélène	Conseillère Municipale	
SCUILLIER	Clarisse	Conseillère Municipale	
BOISSY	Aurélié	Conseillère Municipale	
DEBRUN	Anthony	Conseillère Municipale	